



**Rencontre régionale Grandes Cultures**  
**Interdictions des néonicotinoïdes,**  
**quelles perspectives pour les producteurs ?**

**FranceAgriMer - 22 janvier 2021**



# Une situation jaunisse inédite en 2020

- Maladie transmise à la betterave sucrière par le puceron vert du pêcher : *Myzus persicae*.
- 4 virus (de 3 familles) différents :
  - la jaunisse grave : virus BYV
  - la jaunisse modérée : virus BMV et BChV
  - la mosaïque : virus BtMV

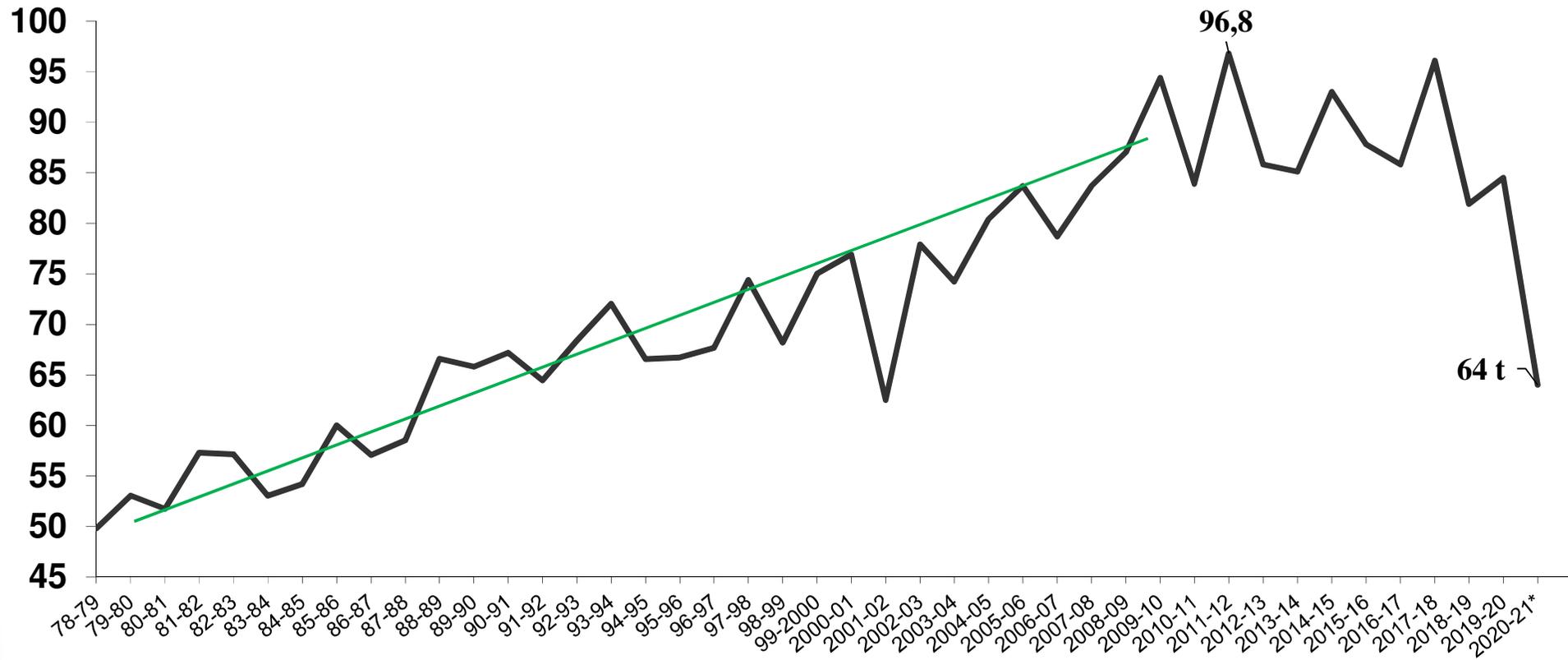


**En 2020, des parcelles entières sont infectées, Perte de rendement dépassant 70 % pour les parcelles les plus touchées,**

**Situation au 24 septembre**  
**Surfaces parcellaires impactées :**



# Rendement betteravier français



# Jaunisses 2020 : impacts

- Rendement national 63/64 t/ha à 16°S 30 % en dessous de la moyenne 5 ans
- Cas les plus bas : 20 t/ha
- Saison industrielle très courte :
  - 5 usines arrêtées avant décembre,
  - 8 usines arrêtées avant Noël,
  - les autres s'arrêteront autour du 15 janvier
- Disparités régionales importantes : Seine et Marne 30 t/ha à 16, Seine Maritime 86 t/ha, mais 10 % en dessous de la moyenne 5 ans.

# La société globalement hostile à la réintroduction des NNI

NON AU RETOUR DES  
NÉONICOTINOÏDES

#STOPNEONICOTINOIDES

A green rectangular sign with white text. The top line reads "NON AU RETOUR DES" and the second line reads "NÉONICOTINOÏDES" in a larger font. Below the text, there is a small image of a bee on a white flower. At the bottom left of the sign, the hashtag "#STOPNEONICOTINOIDES" is written in white.

# Dérogation usage NNI en France

basée sur l'article 53 (EU) actuellement en consultation publique

- Potentialité jaunisse est fonction des conditions hivernales 2020.
- Si usage d'imidaclopride ou de thiamethoxam en 2021 , cultures suivantes possibles (semées/récoltées ?).
- À partir de 2022 : avoine, blé, chou, cultures fourragères non attractives, cultures légumières non attractives, endive, fétuque (semences), moha, oignon, orge, ray-grass, seigle.
- À partir de 2023: chanvre, maïs, pavot/œillette, pomme de terre.
- À partir de l'année 2024 : colza, cultures fourragères mellifères, cultures légumières mellifères, féverole, lin fibre, luzerne, moutarde tardive, phacélie, pois, radis, tournesol, trèfle, vesce.

# Le plan de prévention – Limiter les impacts de la dérogation et préparer 2024

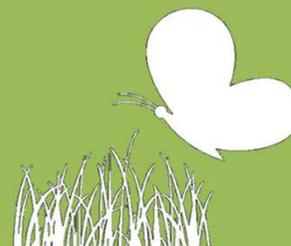
Surveiller les impacts



Développer de nouvelles méthodes de production en conditions réelles



Protéger et encourager la biodiversité



Transférer des connaissances



# Un effort de recherche sans précédent sur la jaunisse



**+ de 20 M€ sur 3 ans – 2021/2023**

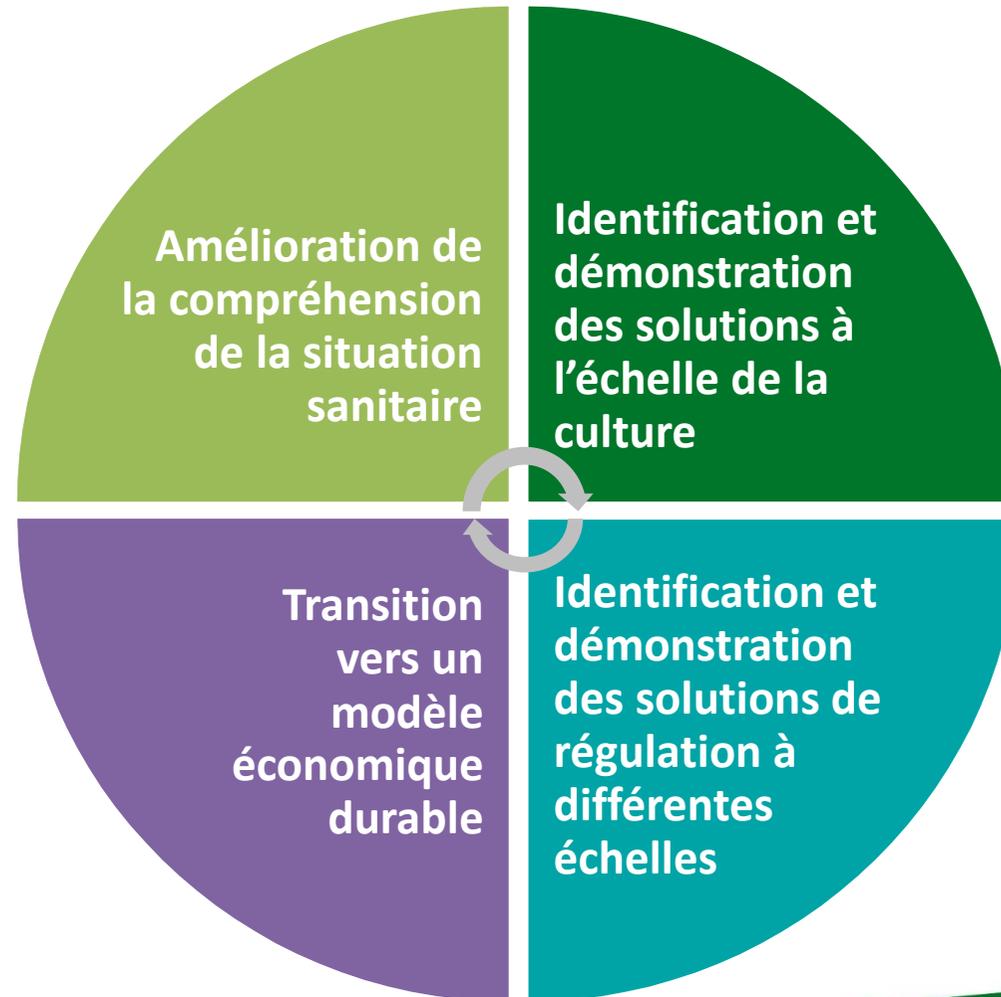
7 M€ de l'État (\*) + 13 M€ de financements INRAE, ITB, partenaires



**Des solutions opérationnelles pour les agriculteurs**

(\*) : FAM et Ministère

# Quatre axes de recherche



## Amélioration de la compréhension de la situation sanitaire

### Suivre et anticiper la pression en pucerons et en jaunisse



- Augmenter le nombre de données collectées
- Enrichir la gamme de données collectées
- Intégrer les données historiques
- Mobiliser les approches "big data" et modélisation

### Mieux connaître la maladie de la jaunisse virale



- Comprendre les conditions de croissances favorables aux développements de maladies
- Identifier les réservoirs de virus

*Ces travaux seront partagés au niveau européen au sein de l'IIRB.*

## Identification et démonstration des solutions à l'échelle de la culture

### Protection des cultures, biocides et biocontrôle



- Poursuivre les expérimentations pour comprendre ce qui a fonctionné ou non en 2019 et 2020
- Poursuivre la collaboration avec l'ANSES
- Tester des stimulateurs de défense
- Tester des molécules pour inhiber la colonisation des plantes par les pucerons
- Tester des éliciteurs

### Comportement des plantes en culture



#### Composante génétique :

- Identifier de nouvelles sources de résistance
- Explorer de nouvelles modalités de la réponse des variétés aux virus
- Identifier des réponses spécifiques de la betterave aux pucerons

#### Conduite culturale :

- Modéliser et expérimenter les incidences d'une modification de la date de semis
- Identifier les impacts de la fertilisation

## Identification et démonstration des solutions de régulations à l'échelle de l'environnement des plantes, des cultures et des paysages

### Approche agroécologique



- Identifier et tester les espèces végétales ayant un effet répulsif
- Augmenter la capacité de régulation en proximité des cultures
- Valider le potentiel de l'enfouissement avant semis d'un couvert riche en endophyte
- Construire la mosaïque paysagère permettant de réduire la pression en bioagresseurs
- Modéliser et expérimenter la performance de cette mosaïque

## Transition vers un modèle économique durable

### Axe transversal



- Évaluer les incidences économiques de l'ensemble des évolutions techniques possibles
- Définir les conditions d'acceptabilité et de performance des solutions
- Modéliser les conditions de rémunération des agriculteurs
- Tenir compte des modalités de protection de la betterave mises en œuvre en Europe et dans le monde
- Prendre en compte l'emploi à l'échelle de l'ensemble de la filière

# Gouvernance et suivi

## Comité scientifique et de suivi

*Présidé par INRAE et composé d'experts couvrant toutes les disciplines du Plan.*

- Analyse les actions proposées et évalue les résultats des actions mises en œuvre.
- Peut proposer des adaptations au comité de coordination technique.
- Partage toutes les données et informations produites avec le Délégué interministériel, le comité de suivi ministériel, ainsi que toute autre instance chargée du suivi de l'application de la dérogation d'usage des NNI.

## Comité de coordination technique

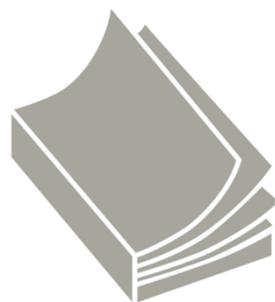
*Présidé par INRAE et co-présidé par l'ITB, en qualité de gestionnaire fonctionnel.*

*Comprend des représentants des organismes ou entreprises impliqués, le directeur technique de l'AIBS et des représentants des ministères*

- Est responsable de la gestion et de l'exécution des axes du PNRI.

# Transparence et livrables

*L'ensemble des résultats sera rendu public sur les 3 années*



**Rapport annuel du  
comité scientifique**



**Colloque scientifique**



**Synthèses scientifiques  
sur chaque axe**